

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pau, le 10 juillet 2023

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine mobilisée pour anticiper les tensions sur l'offre sanitaire et garantir la continuité des soins du territoire Béarn- Soule cet été.

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, comme partout en France, le système de santé connaît de fortes tensions dans un contexte de démographie médicale et non médicale très tendu, impactant notamment les services d'urgences. Dans la perspective de la période estivale, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires se mobilisent pour en limiter les effets et accompagner le déploiement de solutions pour assurer l'accès aux soins et garantir la qualité des prises en charge.

I Un suivi renforcé permettant d'anticiper les tensions

Pour préparer le surcroît d'activité (+ 16 % d'appels SAMU sur ces deux dernières années et + 3,4 % d'augmentation dans les services d'urgences) et dans un contexte de tensions, l'ARS Nouvelle-Aquitaine organise un renforcement du suivi et du pilotage en cette période estivale. La délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques a initié une réunion territoriale dédiée aux urgences et soins programmés, associant tous les acteurs de la santé : établissements de santé, représentants des professionnels de santé libéraux, transporteurs sanitaires, structures médico-sociales, afin d'identifier les leviers mobilisables et les actions pouvant être mutualisées au niveau départemental.

Pendant l'été, c'est le centre hospitalier de Pau, en tant qu'établissement siège du SAMU, qui a été désigné par l'ARS pour animer la gestion territoriale des lits dans le territoire Béarn et Soule.

L'objectif est de coordonner l'accès à des compétences, à des techniques et à des capacités d'hospitalisation dont ne dispose pas chacun des établissements du territoire, et de mutualiser ainsi leurs actions et moyens.

I Le Plan de Continuité d'activité (PCA)

Ce plan vise un partage d'informations entre tous les acteurs sanitaires (secteur public et privé), en coopération avec tous les professionnels libéraux.

Il permet la continuité des soins tout en garantissant l'accès à une offre graduée et sécurisée, dans le territoire Béarn et Soule.

Ce travail est mené collégalement et quotidiennement par les équipes des établissements de santé, le Centre 15, et l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Il associe la médecine de ville (URPS, Conseil départemental de l'ordre des médecins),

représentants des transports sanitaires, le SDIS, le réseau des EHPAD et la Plateforme territoriale d'appui aux parcours complexes (DAC PTA).

I Des points d'attention sur les filières suivantes :

➤ Urgences :

L'activité des urgences connaît depuis de nombreux mois une certaine fragilité sur le territoire en raison de la raréfaction des ressources médicales, et d'une activité accrue tant dans les services d'urgences qu'à la régulation SAMU Centre 15.

Afin de continuer à garantir la prise en charge de tous les patients dans des conditions optimales de qualité et de sécurité, des modalités d'organisations graduées ont été travaillées par les établissements dans le cadre de protocoles médico-soignants validés collégalement.

Il peut s'agir de :

- L'accès régulé aux urgences,
- La fermeture avec armement d'équipe paramédicale de médecin d'urgence (EPMU),

Dans tous les cas, la prise en charge des urgences vitales restera assurée.

Pour toutes les situations urgentes, l'ARS rappelle la nécessité d'appeler son médecin traitant en première intention ou le centre 15 avant de se déplacer.

- ### ➤
- Par ailleurs, au cours de l'été, les établissements de Béarn Soule peuvent être amenés à adapter les autres activités de soins aux ressources internes disponibles.

A ce titre, en lien avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine, il viendra en appui des établissements du territoire, et pourra en subsidiarité, orienter les patients vers d'autres établissements. Ceci à la condition qu'un besoin d'hospitalisation soit impossible à assurer par l'établissement.

La collaboration des établissements privés du territoire est à ce titre indispensable.

I Des mesures d'anticipation pour les maternités

Au niveau de chacune des maternités des Pyrénées-Atlantiques, des protocoles d'anticipation (Plan rose) ont été rédigés sous l'égide de l'ARS et du réseau périnatal de Nouvelle-Aquitaine – RPNA.

Ces protocoles permettent d'accompagner la sécurisation des prises en charge en cas de tensions sur les ressources humaines.

AVANT D'ALLER AUX URGENCES

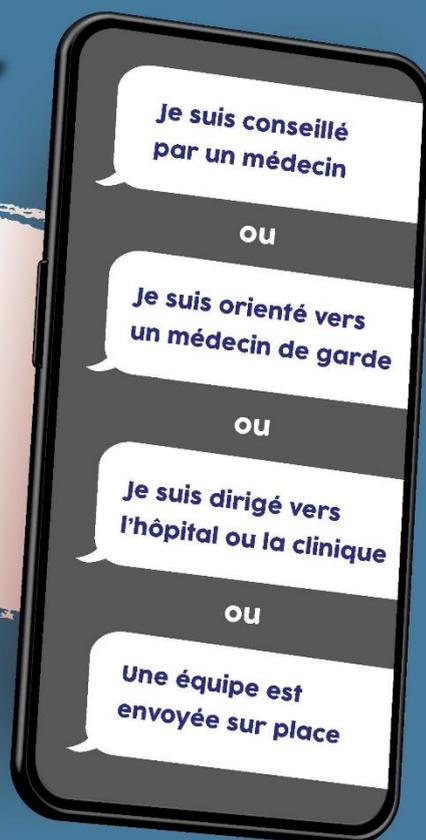
j'appelle le

15

**LA NUIT, LE WEEK-END,
OU EN CAS D'URGENCE,**



**En journée, sauf en cas d'urgence,
je contacte mon médecin traitant.**



Conception Département communication de l'ARS Nouvelle-Aquitaine - Crédit illustrations: Freepik

FACE À L'URGENCE, AYONS LES BONS RÉFLEXES